



En bref

Ce document est une brève présentation du Dossier d'actualité.

Retrouvez la version intégrale du dossier sur notre site : <http://www.inrp.fr/vst>, rubrique Dossiers d'actualité.

Quelques chiffres

En France

- 174 600 handicapés scolarisés ;
- 78 900 le sont dans des structures hospitalières ou médico-sociales ;
- 5 000 sont scolarisés en Belgique, faute de place en France ;
- 20 000 ne seraient pas scolarisés.

Sciences Humaines, fév. 2010

Dans le monde

- 10% de la population est affectée par un handicap (soit 650 millions de personnes) ;
- 75 millions d'enfants n'ont pas accès à l'école, 1/3 sont des handicapés.

Bureau international d'éducation

Institut national de recherche pédagogique
Veille scientifique et technologique

19, allée de Fontenay
BP 17424
69347 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 76 61 00
Fax : 04 72 76 61 93
veille.scientifique@inrp.fr



École et Handicap : de la séparation à l'inclusion des enfants en situation de handicap

Par Marie Musset et Rémi Thibert

Chargés d'études et de recherche à la Veille scientifique et technologique

La [loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées s'inscrit dans un **contexte international qui préconise l'éducation inclusive**. Sont reconnus en particulier les droits à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près du domicile, à un parcours scolaire continu et adapté, à un accompagnement spécifique et à un aménagement des conditions d'examen. Les parents ont un rôle actif dans le processus. Cette loi jugée novatrice exige de repenser le fonctionnement des institutions et la formation des professionnels.

L'école joue un rôle central pour rendre effectives les autres transformations mentionnées par la loi de 2005 dans l'enseignement supérieur, le monde du travail et l'environnement quotidien.

En France, cette loi s'inscrit dans une démarche historique qui souligne le **passage d'une logique de filières (séparation) à une logique de parcours (inclusion)**, dans lesquels l'école raisonne à partir des capacités de l'enfant et propose des réponses pédagogiques adaptées.

La situation est très contrastée dans le monde et il est hasardeux de faire des comparaisons. Les législations évoluent, mais les conceptions de l'inclusion diffèrent. Certains pays (Italie, Europe du Nord) mènent une politique inclusive depuis les années 1960 ou 1970 ; dans d'autres (dont la France) l'inclusion remplace progressivement l'éducation spécialisée ; d'autres pays ont une conception restrictive de l'inclusion.

Une culture commune est désormais nécessaire ; **la formation initiale et continue des enseignants doit absolument être repensée** en établissant notamment des **ponts entre le secteur médico-social, les institutions spécialisées et le système scolaire** ordinaire.

En France, **le terme de « besoin éducatif particulier » (BEP)**, hérité des instances internationales, tend à remplacer celui de « handicap », **oblige l'école à questionner la pédagogie** et à ne pas s'en tenir à l'approche médicale. Le champ d'action s'élargit alors et **ne concerne pas seulement les enfants en situation de handicap**. La relation entre inclusion et éducation pour tous (EPT) place aussi l'inclusion dans un champ plus large : si en France il est question d'« éducation inclusive », l'Unesco plaide pour une **« éducation pour l'inclusion »**, ouvrant ainsi la finalité de l'inclusion à l'ensemble de la société et mettant en avant le rôle essentiel de l'éducation.

Pour citer ce Dossier :

MUSSET Marie et THIBERT Rémi (2010). « École et Handicap : de la séparation à l'inclusion des enfants en situation de handicap ». *Dossier d'actualité de la VST*, n° 52, mars. En ligne : <http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/52-mars-2010.php>.